

qu'ici de 2e cl. Il n'y avait de 1e classe que les dimanches I, V et VI (Passion et Rameaux). A l'avenir tous seront également privilégiés et n'admettront plus de fête de 1e classe.

Or les solennités composées d'une messe votive solennelle suivent la même règle, elles ne peuvent avoir lieu un dimanche de 1e classe. Il suffit de parcourir les *ordos* depuis 1883 pour remarquer que plus d'une fois la solennité de saint Thomas d'Aquin a dû être anticipée au dimanche précédent, parce que le dimanche suivant était celui de la Passion (le Ve du Carême). Mais comme on ne peut pas anticiper au-delà du dimanche qui précède immédiatement, il est impossible de l'anticiper cette année, vu que le dimanche précédant la fête, le 7 mars, est le IIe du Carême, maintenant de 1e cl. comme le Ier.

Mais ne pourrait-on pas remettre cette solennité après Pâques? A la rigueur, on le pourrait. Toutefois, les dimanches IIe et IIIe après Pâques sont empêchés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph. Elle ne pourrait donc avoir lieu que le IVe dimanche, soit le 2 mai. Cette date est si éloignée du jour de la fête que, pour cette année, le rédacteur de l'*Ordo* a intentionnellement omis cette indication, vu que la fête tombant le dimanche a sa mémoire dans toutes les messes et aux vêpres du dimanche. Il a pensé que l'on préférerait célébrer cette fête en son jour, quoique d'une manière moins éclatante par la pompe, mais à laquelle on peut suppléer par la ferveur, ce qui vaudra peut-être mieux que de la transférer à une date si éloignée. D'ailleurs, cette solennité n'a lieu que dans un petit nombre de maisons d'instruction, non dans les églises paroissiales.

En 1916, cette solennité sera anticipée au dimanche de la Quinquagésime qui n'est encore que de 2e classe. J. S.